ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC

Question écrite n° 51587

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC). Les perspectives de carrière de ces catégories de personnel sont encore bien éloignées de celles des professeurs certifiés. L'une des premières mesures souhaitées concerne l'augmentation sensible des contingents 2001 des nominations en hors classe. Les nouveaux promus dans le corps des certifiés aspirent à un meilleur déroulement de carrière, en particulier la clause des sept ans doit être supprimée. Un nouveau décret pourrait se substituer à celui de 1993 ; cela permettrait la mise en place d'un nouveau dispositif afin d'améliorer l'intégration et de permettre la reconstitution de carrière. Enfin, le sort des retraités préoccupe la profession. Le congé de fin d'activité doit être pérennisé dans les conditions actuelles. Il lui demande les mesures qui seront engagées et dans quels délais pour répondre aux attentes de ce corps de fonctionnaires dont le recrutement a cessé depuis le 28 avril 1986.

Texte de la réponse

La réflexion menée sur le devenir de certains corps de personnels enseignants du second degré, placés en voie d'extinction, dont ceux des PEGC est toujours en cours. Dans le cadre de ces travaux, une concertation est engagée avec les organisations représentatives des personnels afin d'examiner, d'une part, les conditions dans lesquelles sera mise en oeuvre la réforme statutaire des corps d'adjoints ou de chargés d'enseignement, et d'autre part, les améliorations des perspectives de carrière qui pourraient être apportées aux PEGC et aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (CE d'EPS).

Données clés

Auteur : M. André Aschieri
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51587
Rubrique : Enseignement secondaire : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5586
Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7162